

Le Collège Supérieur un centre de réflexion et de formation ouvert à tous

Le Collège Supérieur est un lieu intergénérationnel. Ouvert à tous, étudiants, acteurs de la cité confrontés chaque jour à la question du sens, **des conférences, des débats, des événements culturels et des rencontres** ont lieu presque chaque soir dans un esprit de transmission et d'amitié.



Retrouvez le programme des conférences et tous les événements sur notre site internet :

www.collegesuperieur.com

Cette association de loi 1901 est soutenue par la Fondation des Maristes de Puyata et la Fondation Saint-Irénée. Elle est reconnue organisme de formation n° 82 69 07 602 69.

Retrouvez-nous sur :



Les cours et les salles de travail sont au

Collège Supérieur

17 rue Mazagran, 69007 LYON
dans le quartier des facultés

- Tramway T1 arrêt **Saint-André** + 5 mn à pied
- Méto Ligne D **Guillotière** / Ligne B **Saxe-Gambetta** + 10 mn à pied
- Parking Lyon Parc Auto **Fosse aux Ours** + 10 mn à pied
- Vélo'V Station **Marseille Université** ou **Marseille Félicitant** + 5 mn à pied

itinéraire détaillé sur www.collegesuperieur.com



17 rue Mazagran
69007 LYON
Tél. 04 72 71 84 23

contact@collegesuperieur.com
www.collegesuperieur.com



Maison des étudiants en DROIT



Un lieu de travail et des cours de soutien pour vous accompagner dans vos études de droit

Dans le quartier des facultés, à 2 stations de métro de Lyon 3



Rentrée 2017





Collège : ainsi désignait-on au Moyen-Âge ces résidences d'étudiants à côté de l'Université où l'on approfondissait ses connaissances et la quête de vérité. Le Collège Supérieur, maison d'étudiants d'inspiration chrétienne, renoue à sa manière avec cette tradition.

Un lieu d'aide aux études : les étudiants bénéficient d'un accompagnement adapté à leur parcours de formation en droit par des enseignants qui sont de jeunes "aînés". L'apprentissage de méthodes, la reprise des cours accompagnés d'exercices et le partage d'expérience donnent les outils pour vivre une véritable démarche de connaissance et leur permettre de développer une vision globale de leur domaine.

Un lieu de réflexion et de formation humaine : parce que le droit n'est pas qu'une technique, la formation proposée veut aussi aider l'étudiant à percevoir les enjeux humains, spirituels et sociaux de cette discipline.

Un lieu de vie : tout travail effectué à plusieurs crée une communauté humaine. C'est une des forces du Collège Supérieur : découvrir le travail dans l'amitié et l'entraide.

le Collège Supérieur propose

aux étudiants de 1^{ère} année

- deux cours hebdomadaires de soutien de 1h30 (présence obligatoire) :
 - droit civil
 - droit constitutionnel
- deux devoirs sur table par semestre
- le « parrainage des aînés »

aux étudiants de 2^{ème} année

- trois cours hebdomadaires de soutien de 1h30 (présence obligatoire) :
 - droit civil
 - droit pénal
 - droit administratif
 - finances publiques
- trois devoirs sur table par semestre

à tous les étudiants de la 1^{ère} à la 5^{ème} année

- une bibliothèque et des salles de travail ouvertes de 8h30 à 21h30 du lundi au vendredi et de 9h à 18h le samedi
- une cuisine équipée dans laquelle les étudiants peuvent partager leur repas
- une aide à l'orientation
- un BDE qui organise des événements
- l'accès libre à un cycle de conférences sur l'évolution des métiers de la justice **en partenariat avec l'École des avocats en Rhône-Alpes**
- des déjeuners-débats en lien avec l'actualité

Comment s'inscrire ?

Le dossier d'inscription est à télécharger sur notre site www.collegesuperieur.com

Joindre :

- un CV + une lettre de motivation
- les photocopies des bulletins de Terminale
- une enveloppe affranchie à votre adresse
- pas de frais de dossier

Dates à retenir :

- **15 mars** : retrait des dossiers d'inscription sur notre site www.collegesuperieur.com
- **9 juin** : 1^{ère} commission d'admission
- **7 juillet** : 2^{ème} commission sous réserve des places disponibles
- **fin août** : 3^{ème} commission

Droits d'inscription :

- étudiants en 1^{ère} année : 900 €
- étudiants en 2^{ème} année : 900 €
- années supérieures : 425 €

Toutes les difficultés de paiement seront examinées. Paiement échelonné possible

Attention : Pour vous inscrire au Collège Supérieur lorsque vous entrez en 1^{ère} ou 2^{ème} année de droit, il faut être inscrit en licence de Droit à l'Université Jean Moulin Lyon 3.

Contact : Anne-Claire JACQUIN-BLUM, responsable des études
Tél. 04 72 71 84 23 - contact@collegesuperieur.com